



Licence professionnelle Mécatronique

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence professionnelle. Licence professionnelle Mécatronique. 2011, Université de Rennes 1. hceres-02039517

HAL Id: hceres-02039517

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02039517>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Evaluation des diplômes Licences Professionnelles – Vague B

ACADÉMIE : RENNES

Établissement : Université Rennes 1

Demande n° S3LP120002123

Dénomination nationale : Automatique et informatique industrielle

Spécialité : Mécatronique

Présentation de la spécialité

La licence apporte les connaissances et les compétences permettant de travailler en tant que chef de projet, sous la responsabilité d'un ingénieur, pour concevoir, intégrer, améliorer des systèmes complexes automatisés et permettre leur commande et leur contrôle. Les domaines de connaissances sont scientifiques, technologiques (ingénierie, Conception Assistée par Ordinateur, Dessin Assisté par Ordinateur, commandes des systèmes industriels, maintenance) et de l'entreprise. La formation est portée par l'Institut Universitaire de Technologie de Rennes, la Faculté des Sciences et propriétés de la matière étant composante associée, et le Lycée Joliot Curie de Rennes, établissement partenaire.

Indicateurs

Principaux indicateurs (moyenne sur 4 ans ou depuis la création si inférieure à 4 ans) :

| | |
|---|-------------------------------|
| Nombre d'inscrits | 24 |
| Taux de réussite | 98 % |
| Pourcentage d'inscrits venant de L2 | 2 % |
| Pourcentage d'inscrits en formation initiale (hors apprentissage et contrats de professionnalisation) | 48 % |
| Pourcentage d'enseignements assurés par des professionnels | 25 % |
| Pourcentage de diplômés en emploi : 3 enquêtes nationales 3 enquêtes à 6 mois de l'établissement | De 89 à 100 % De 70 à 72 % |

Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

La formation trouve pleinement sa place dans l'offre globale de formation de l'université. L'environnement, grâce à l'existence de l'industrie mécanique, électronique et automatique, contribue favorablement à l'intégration de la formation dans le milieu socio-économique local et régional. La mise en place de l'alternance, l'existence d'une très forte proportion de contrats de professionnalisation depuis deux ans, et la présence significative d'utilisateurs en formation continue montrent également la pertinence de la formation. L'insertion professionnelle pêche cependant par une proportion assez élevée de poursuites d'études (en particulier, en 2008). Les professionnels occupent une part minimale dans les enseignements mais sont positionnés sur le cœur de métier. Ils participent activement à l'organisation de la formation et à son évolution. Mais le projet tutoré souffre d'un trop faible nombre d'heures et de crédits européens qui, à double titre, ne respectent pas le cadre réglementaire. La formation enregistre par ailleurs de bons taux de réussite. Elle est globalement attractive mais les étudiants de L2 y sont quasiment absents ; ce qui appelle en la matière un pilotage resserré. Les recommandations faites lors du renouvellement de 2008 n'ont à cet égard pas été prises en compte. L'élargissement de l'équipe pédagogique, notamment à des enseignants d'autres composantes universitaires, n'a pas été non plus mis en œuvre.



- Points forts :
 - Les contrats de professionnalisation.
 - L'intégration dans l'offre de l'établissement.
 - L'implication des professionnels.
 - La réussite au diplôme.
- Points faibles :
 - Le poids du projet tuteuré.
 - L'absence de L2.
 - La poursuite d'études.
 - L'équipe pédagogique trop resserrée.

Notation)

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : B

Recommandations pour l'établissement)

Pour être en conformité avec l'arrêté du 17 novembre 1999, le stage doit être renforcé tant en volume horaire qu'en nombre de crédits européen : le volume horaire doit représenter le quart du volume de formation, et le rapport des crédits entre unités d'enseignement doit rester dans un rapport de 1 à 3. Le stage est lui-même doté de peu de crédits européens et devrait être mieux valorisé dans la formation.

Par ailleurs, il convient de chercher à accroître très substantiellement l'effectif et le nombre de candidats issus de L2. Pour ce faire, il convient de combiner la politique active d'établissement et l'implication de l'équipe de formation, par des actions d'information et la mise en place de projets personnels et professionnels en cursus de licence générale.

Enfin, le pilotage de la formation devrait être renforcé pour remédier à l'élévation du taux de poursuite d'étude, notamment par une implication des professionnels et une meilleure identification du public dans le processus de sélection des candidats.